

Date de la séance

Le 17 décembre 2025

Date de convocation

Le 12 décembre 2025

Date de publication

Le 12 décembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 5

Excusé 2

Absent 2

N° 2025-12-86

OBJET :

**AFFECTATION  
DEFINITIVE DES  
RESULTATS 2024 –  
BUDGET CINEMA LES  
DEUX SCENES**

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Gally-Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le mercredi 17 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Absent : Olivier RAVENEL, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Christophe DEBUISNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**VU** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2311-5 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 3 décembre 2025 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2024 du cinéma les deux scènes telle que détaillée ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	Réalisations de l'exercice	260 541,66	266 191,30
	Reports de l'exercice 2023 (002)		41 573,30
	Total	260 541,66	307 764,60
	<b>Excédent ou déficit (-) d'exploitation</b>	<b>47 222,94</b>	
Section d'investissement	Réalisations de l'exercice	6 390,10	11 079,77
	Reports de l'exercice 2023 (001)		5 920,69
	Total	6 390,10	17 000,46
	<b>Excédent ou déficit (-) d'investissement</b>	<b>10 610,36</b>	
Restes à réaliser à reporter en 2024	Section d'investissement		
	<b>Excédent ou déficit (-)</b>	<b>0,00</b>	
	Besoin de financement		<b>0,00</b>

Affectation en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté dd'exploitation (c/002)	47 222,94
Reprise du solde d'exécution 2024 section d'investissement (crédit c/001)	10 610,36

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **30/12/2025**.....
- Document rendu exécutoire le **30/12/2025**

Le Président  
Patrick LOISEL

